



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 février 2024  
(OR. en)

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2024/0027(COD)

---

---

6264/24  
ADD 1

AGRILEG 47  
SEMENCES 16  
CODEC 325

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	5 février 2024
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne

---

N° doc. Cion:	COM(2024) 52 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la proposition de DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la décision 2003/17/CE du Conseil en ce qui concerne l'équivalence des inspections sur pied des cultures productrices de semences de plantes fourragères effectuées en République de Moldavie et l'équivalence des semences de plantes fourragères produites en République de Moldavie, et en ce qui concerne l'équivalence des inspections sur pied des cultures productrices de semences de betteraves et des cultures productrices de semences de plantes oléagineuses, effectuées en Ukraine, et l'équivalence des semences de betteraves et des semences de plantes oléagineuses produites en Ukraine

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2024) 52 final - ANNEXE.

---

p.j.: COM(2024) 52 final - ANNEXE

Bruxelles, le 5.2.2024  
COM(2024) 52 final

ANNEX

**ANNEXE**

**de la proposition de**

**DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

**modifiant la décision 2003/17/CE du Conseil en ce qui concerne l'équivalence des inspections sur pied des cultures productrices de semences de plantes fourragères effectuées en République de Moldavie et l'équivalence des semences de plantes fourragères produites en République de Moldavie, et en ce qui concerne l'équivalence des inspections sur pied des cultures productrices de semences de betteraves et des cultures productrices de semences de plantes oléagineuses, effectuées en Ukraine, et l'équivalence des semences de betteraves et des semences de plantes oléagineuses produites en Ukraine**

## ANNEXE

Le tableau de l'annexe I est modifié comme suit:

(1) l'entrée «MD» est remplacée par l'entrée suivante:

«MD	National Agency for Food Safety (ANSA) str. Mihail Kogălniceanu 63, MD-2009, Chisinau	66/401/CEE 66/402/CEE 2002/55/CE 2002/57/CE»
-----	---	---

;

(2) l'entrée «UA» est remplacée par l'entrée suivante:

«UA	Ministry of Agrarian Policy and Food of Ukraine Khreshchatyk str., 24, 01001, KYIV	66/402/CEE 2002/54/CE 2002/57/CE — uniquement pour <i>Brassica napus</i> , <i>Glycine max</i> et <i>Helianthus</i> <i>annuus</i> »
-----	--	---